

Section de Saint André des eaux

Règlement intérieur Jeunes-saison 2024-2025

Correspondant pour les sessions du mardi et mercredi.

Vincent DAVID: 06 86 76 82 27

Organisation:

Les activités auront lieu au stade de l'île de la pierre (sauf indication contraire) cependant, certaines séances pourront se dérouler en dehors du stade.

Les horaires sont les suivants :

Le mardi (3groupes) de 18H30 à 20H00 : Groupe poussins, benjamins, minimes.

<u>Le mercredi de 15h à 16H30</u> : Groupe d'éveils athlé.

- .
- > La pratique de votre enfant au sein des groupes « éveil athlétique et compétition » implique votre disponibilité ponctuelle au cours de la saison pour assurer l'acheminement des jeunes sur le lieu de la compétition. Un calendrier vous sera communiqué au mois d'octobre.
- > Afin de pouvoir démarrer l'activité à l'heure, il est demandé d'être ponctuel.
- > Les enfants doivent apporter une bouteille d'eau.
- > La section se dégage de toute responsabilité en cas d'accident survenant en dehors de la séance.
- > En cas de blessure ou de malaise, l'entraineur préviendra les parents ou le médecin de garde.

- > Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraineur avant de laisser leur(s) enfant(s).
- > Les parents doivent récupérer leur(s) enfant(s) impérativement à la fin des activités.
- > Au cours des activités, les règles de politesse, de tolérance, et de solidarité sont de mise.
- >Le club peut proposer aux jeunes des entraînements de qualité à un tarif convenable grâce au semi-marathon de Brière. Au moins un des responsables de l'enfant
 - s'engage donc à être bénévole Le samedi 15 Mars et/ou le dimanche 16 Mars.

Tenue:

Une tenue de sport est exigée, l'entraineur se réserve le droit d'interdire la séance à un enfant si la tenue s'avère ne pas être en adéquation avec la pratique de l'athlétisme.

Discipline:

Nous demandons à tous les licenciés le respect envers l'entraineur, les membres du bureau et les autres enfants. Tout comportement dangereux fera l'objet d'une exclusion de la séance, ou de l'association en cas de récidive. Chaque licencié devra prendre le plus grand soin du matériel et des installations mises à sa disposition.

L'entraineur se réserve le droit d'exclure de la séance en cours, tout enfant qui respecterait pas les consignes expliquées ci-dessus.

<u>Sécurité</u>:

Il est interdit d'avoir : des bijoux, **téléphones portables** pendant la séance d'athlétisme

La section se dégage de toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires En cas d'absence prolongée, ou d'arrêt, merci de tenir informé votre entraineur.

Les enfants doivent apporter une bouteille d'eau.

- > La section se dégage de toute responsabilité en cas d'accident survenant en dehors de la séance.
- > En cas de blessure ou de malaise, l'entraineur préviendra les parents ou le médecin de garde.
- > Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraineur avant de laisser leur(s) enfant(s).
- > Les parents doivent récupérer leur(s) enfant(s) impérativement à la fin des activités.
- > Au cours des activités, les règles de politesse, de tolérance, et de solidarité sont de mise.



Autorisation de transport et de soins (pour les mineurs)

J'autorise mon enfant à être transporté(e) par des dirigeants, des athlètes, des parents du club sur les lieux d'entraînement ou de compétition et prendre en mon absence toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident.

J'autorise le responsable de séance, entraineur ayant délégation, à adapter le lieu de pratique (extérieur du stade), étant observé qu'il reste soumis à l'obligation de prendre les mesures nécessaires à la réalisation en toute sécurité du contenu pédagogique qu'il met en œuvre (gestion du transport, matériel de secours), fonction des conditions climatiques, des ressources matérielles et d'encadrement et parents accompagnateurs disponibles.

J'autorise le club à diffuser des photos de mon enfant sur le site ou le facebook du club.		
Oui	≌ Non	
Condition particulières de soins : allergie, asthme, fragilité musculaire ou osseuse, etc		
		Madame Monsieur Responsable légal de
Déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les condit		ent et en accepte toutes les conditions

<u>Signature</u>